



# La Gaz...ette

Décembre 2011

## LE DROIT DES SALARIÉS BAFOUÉ

Tract, réunion DP, réunion de négos, ce mois-ci SUD CAM CB a évoqué à maintes reprises la possibilité offerte par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, d'alimenter le compte 1,24% au moyen de jours de repos (*dans notre CR, il y a au moins 600 jours de congés non pris, donc perdus, par an*)

Il serait grand temps que la Direction indique au Personnel les modalités pratiques d'application de manière à le faire **bénéficier des avantages fiscaux liés à cette opération pour les revenus 2011 (avantages que ne donne pas le compte épargne temps !!!)**.

La Direction nous répond qu'AGRICA a été contacté et qu'elle n'est pas en mesure de fournir les informations nécessaires pour réaliser cette communication.

**Un an après la sortie de la loi, les modalités d'application ne sont pas établies ...  
...de qui se moque-t-on ????**

SUD CAM CB a téléphoné au correspondant régional d'Agrica. Il nous a dit :

- ◆ être bien au courant du dossier
- ◆ **avoir donné plein d'informations à notre DRH ainsi qu'à notre Comité d'Entreprise.**

Il précise que le conseil d'administration d'Agrica a décidé récemment la mise en place de la possibilité d'alimenter avec 5 jours max en versement direct (nombre de jours non limités si vient d'un CET), et il faut du temps pour réaliser les procédures. Ces dernières devraient être soumises à leur conseil d'administration du 14 décembre.

**Donc, selon lui, trop tard pour une application cette année !!!**

Nous lui avons répondu qu'à quelques "jours" du démarrage prévu, ce serait bien de créer un document attestant que le salarié a placé les jours en faisant le parallèle avec la défiscalisation d'un chèque émis en fin d'année à une association d'utilité publique.

Exemple : si nous faisons un chèque le 31/12 au téléthon ou à Greenpeace, nous recevons un document justificatif du versement qui satisfait à la demande des impôts, même si le chèque est débité le 20 février.

Le correspondant régional d'Agrica va se renseigner auprès de son service juridique et nous rappeler rapidement

- ◆ POURQUOI, si notre direction a eu des informations, ne nous les a-t-elle pas transmises ?
- ◆ POURQUOI, si les élus du personnel au CE sont au courant, n'ont-ils pas communiqué ?
- ◆ POURQUOI les Délégués des syndicats ayant des élus au CE ne se sont-ils pas exprimés en négos quand nous avons abordé le problème ?

**Selon notre avocat, après le 31 décembre, il y aura préjudice !!!!**

**Afin de pallier aux carences dues à cette organisation « défailante » et si vous désirez profiter de ce droit qui vous est acquis, nous vous invitons à faire votre demande pour placer des jours de congés dans le 1,24 selon le modèle de lettre joint en dernière page.**



### Vos contacts

Jean Louis Callrand  
06.77.11.75.99

Philippe Leblond  
06.09.45.60.00

Françoise Mantoux  
03.80.63.55.51

Christian Prénat  
06.85.91.23.20

Serge Roz  
06.70.52.37.09

Didier Ruault  
03.80.63.56.96

Local syndical  
03.80.67.24.02

EDS 5030 - site de Dijon



22, rue de l'église  
21110  
Labergement  
- Foigny



Sudcamcb@yahoo.fr



03.80.63.56.71

## RÉUNION DES DP DU 24 NOVEMBRE

Outre le problème de la possibilité offerte par la loi du 09/11/2010 d'alimenter le compte 1,24% au moyen de jours de repos, les élus SUD CAM CB ont demandé :



- ◆ la date d'ouverture du compte épargne temps : **la Direction n'a pas répondu,**
- ◆ que l'après-midi du samedi 31 décembre 2011 soit non travaillé comme c'est le cas pour le samedi 24 décembre 2011 : **la Direction a refusé**
- ◆ que les salariés aient la possibilité de saisir des congés en négatif comme cela avait été annoncé (dans la limite de -0,5 jour) : **la Direction annonce que le nouvel outil de gestion des congés n'offre pas cette possibilité**

- ◆ si les salariés des CR sont concernés par le plan égalitaire d'attribution d'actions gratuites (60 par salarié quel que soit son poste) mis en place par CASA : **la Direction signale que les salariés des Caisses Régionales ne sont pas concernés.**
- ◆ Si la Direction allait attribuer de la même manière égalitaire, la contrevaletur en CCA: **Réponse = NON !**

- ◆ constatant que depuis plusieurs semaines d'affilées, les salariés travaillant dans le bâtiment extension du site de Dijon subissent d'importantes nuisances sonores continues dues aux travaux s'y déroulant, de faire en sorte de limiter ces périodes de bruit à certaines plages horaires (repas, soirée) comme cela a été fait lors de la rénovation du site : **La Direction se contente de dire que les services ont été avertis à l'avance à une exception près et que les entreprises et architectes se sont excusés... une grande avancée pour rendre les conditions de travail meilleures.**



- ◆ s'il n'y a pas eu d'autres nuisances induites par ces travaux, par exemple l'amiante... : **la Direction répond que pour l'amiante, tous les travaux ont été conduits selon les normes en vigueur...**

Ensuite les élus de SUD CAM CB ont abordé le fait que, suite au changement de prestataire au restaurant d'entreprise de Dijon, de nombreux usagers ont manifesté leur mécontentement en constatant une hausse significative des prix pour une baisse évidente du choix et une qualité similaire.

Les DP SUD CAM CB s'interrogent du bien-fondé du changement de prestataire et demandent :

- ◆ si celui-ci respecte le cahier des charges qui lui a permis de décrocher ce marché
- ◆ si une période d'essai a été mise en place
- ◆ s'il y a un lien de cause à effet avec le manque à gagner du restaurant d'entreprise de Troyes.



**La Direction a répondu : « Le changement de prestataire au restaurant d'entreprise a été effectif au 2 novembre dans des conditions techniques difficiles. Quelques anomalies au niveau des prix ont été signalées et corrigées aussitôt. La Direction est vigilante à la qualité de la prestation et à son coût. Il faut prendre le temps d'analyser le changement de prestataire objectivement et éviter les conclusions hâtives. La Commission Restaurant du Comité d'Entreprise sera sollicitée pour se réunir dans le courant du mois de décembre ... » ... rien de concret !!!**

La direction a soumis à l'avis des DP, le calendrier des jours de fermeture 2012.

**SEUL SUD CAM CB A VOTÉ CONTRE !!!**

la Direction ayant refusé d'accorder au moins le 24 décembre, aux salariés travaillant le lundi.

## NÉGOS CACB DU 1 DÉCEMBRE 2011

*Délégation SUD CAM CB : JL Callerand, C. Prénat, S.Roz, D.Ruault*

### Egalité professionnelle Hommes-Femmes



Trois organisations syndicales ont avalisé la prose initiée par la Direction pour répondre aux exigences électorales du gouvernement. Elle doit se frotter les mains car elle va pouvoir mettre en avant ce « succès » du « dialogue » social qu'elle mène dans notre Caisse régionale...

Mais ce texte, issu de nombreuses journées de débats, comporte beaucoup de déclarations de bonnes intentions, quelques petites mesures collatérales et **AUCUNE** action concrète pour éradiquer réellement les principales inégalités professionnelles Femmes-Hommes : égalité salariale(\*) et égalité dans la répartition des postes aux différents niveaux de classification hormis celles qui découleront naturellement de l'embauche croissante de femmes par l'évolution normale des carrières.)...

**SUD CAM CB ne veut pas réduire les écarts professionnels Hommes-Femmes... SUD CAM CB œuvre à leur suppression complète... SUD CAM CB ne signera pas cette belle littérature!!!**

### REC 2012

La DRH présente sa proposition comportant deux modifications par rapport à 2011 :

- ◆ Dans le cadre des orientations nationales de « vendre au client ce qu'il veut et non plus ce que la banque veut » il y a suppression du commissionnement dans la partie individuelle pour le réseau de proximité. Le montant qui était consacré à ce paiement en 2011 sera reversé dans le montant de la partie individuelle.
- ◆ Pour les sites, les objectifs d'unité sont abandonnés.

La CGC demande la réévaluation de la base REC inchangée depuis des années.

La DRH prend acte et va étudier la question par contre elle précise que, cette étude mise à part, elle n'apportera aucune autre modification à sa proposition.



**Encore un bel exemple de dialogue social version CACB...**

**(\*) proposition faite par SUD CAM CB et REJETÉE par la Direction :**

*Puisqu'un bilan spécifique annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes sera réalisé chaque année, lorsque, au sein d'un même niveau de classification, un écart moyen de salaire de plus de 3% est constaté entre hommes et femmes, l'entreprise s'engage à analyser cet écart en tenant compte de critères objectifs et quantifiables afin de définir dans les 6 mois, un plan budgétaire pour supprimer cet écart dans un délai de 3 ans.*

## NÉGOS NATIONALES DU 22 ET 23 NOVEMBRE 2011

- ◆ Attribution d'actions gratuites aux salariés CA ?  
(suite à la vidéo et lettre de M.CHIFFLET, en première page de l'INTRANET GROUPE)
- ◆ Dialogue social :  
=> **déclarations de mécontentement des Organisations présentes.. on y parle de « reculs sociaux » (\*)**
- ◆ Agenda social 2012 avec, en particulier la renégociation de l'annexe 1 de la convention collective ==> **SALAIRES**
- ◆ Financement de l'Alternance.
- ◆ Accord sur la concertation
- ◆ Organisation du temps de travail et **RTT !**
- ◆ GRH tout au long de la vie professionnelle
- ◆ Aspects sociaux des restructurations
- ◆ Aménagement des fins de carrière
- ◆ Egalité professionnelle
- ◆ Bilan Agressions
- ◆ Point sur la réforme OPCA



(\*) textes sous <http://www.sudcam.com>  
(article négociations parisiennes, détail du premier jour)

*Détail des négociations CACB et nationales, revue de presse et autres actualités, chaque semaine sur*

**[www.sudcamcb.net](http://www.sudcamcb.net)**

**LETTRE TYPE POUR DEMANDER LA TRANSFORMATION DE CONGÉS DANS LE 1,24**

A retourner A LA DRH EDS 4700 SITE DE DIJON



pour nous informer de votre envoi  
Envoyez nous un mail à [sudcamcb@yahoo.fr](mailto:sudcamcb@yahoo.fr)  
-merci -



Nom Prénom  
Matricule  
EDS  
Agence ou service

Conformément à l'article 108 du titre III de la loi N° 2010-1030 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites et à la note d'information « ZOOM » diffusée par Agrica, je vous demande de bien vouloir transformer le reliquat de mes congés dans le cadre de la retraite supplémentaire régime 1,24% pour l'exercice 2011 afin de bénéficier des avantages fiscaux induits.

Congés annuel (1 jour maxi) : .....

Autres jours de congés (5 jours maxi) : .....

Total : \_\_\_\_\_ (5 jours maxi)

À ..... Le.....

signature



**SUD SQUARE HABITAT 21**

**Crée le 24 octobre 2011 ...**

**Contesté le 4 novembre ...**

**Audience en justice le 05 décembre ...**

**Renvoi du procès au 10 janvier 2012....**

**... même les filiales du Crédit Agricole aiment SUD !!!**

*A suivre ...*



**NECROLOGIE**



**Le Secrétaire Général, les membres du bureau, les délégués syndicaux, les élus et les membres du syndicat SUD CAM CB ont la douleur et le regret de vous annoncer le décès du Site de Langres survenu lors de la réunion des DP du 7 décembre 2011, après une longue et pénible agonie .**

***Cette annonce tient lieu de faire part Jalios pour l'ensemble du personnel.***